

**AU DELÀ DE « BOUNTIFUL »  
AUTRES VISAGES DE LA POLYGAMIE AU CANADA**

**ATELIER DE RECHERCHE**

ORGANISÉ PAR

MARIE-ANDRÉE PELLAND  
PROFESSEURE ADJOINTE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE  
UNIVERSITÉ DE MONCTON

DAVID KOUSSENS  
PROFESSEUR ADJOINT, DÉPARTEMENT D'ÉTUDES RELIGIEUSES  
TITULAIRE DE LA CHAIRE DE RECHERCHE SUR LES RELIGIONS EN MODERNITÉ AVANCÉE  
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

**UNIVERSITÉ DE MONCTON  
MERCREDI 27 MARS 2013**



Chaire de recherche  
sur les religions  
en modernité avancée



**UNIVERSITÉ DE MONCTON**  
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

**Secrétariat  
aux affaires  
intergouvernementales  
canadiennes**

**Québec** 



Centre Métropolis Atlantique  
Atlantic Metropolis Centre



**UNIVERSITÉ DE  
SHERBROOKE**

*CE PROJET EST RÉALISÉ GRÂCE À L'APPUI FINANCIER REÇU DU SÉCRÉTARIAT AUX AFFAIRES INTERGOUVERNEMENTALES CANADIENNES  
DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN VERTU DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER EN MATIÈRE DE FRANCOPHONIE CANADIENNE.*

## PRÉSENTATION

En janvier 2007, des perquisitions de la Gendarmerie Royale du Canada dans la communauté polygame de *Bountiful* ont conduit au dépôt d'accusations criminelles contre ses dirigeants en 2009, des accusations qui ont par la suite été abandonnées. Ces événements ont relancé le débat sur le mariage pluriel au Canada. Ainsi, bien que certaines communautés polygames « traditionnelles » (Mormons, Adventistes) sont présentes depuis des décennies sur le territoire nord-américain, la polygamie semble plus que jamais apparaître aujourd'hui comme un problème social interpellant les acteurs sociaux, politiques et juridiques. Ce phénomène a d'abord suscité un intérêt médiatique croissant et plus de 400 articles de journaux canadiens y ont été consacrés de 1990 à 2004. Cet attrait des médias a probablement légitimé l'entrée de cette question dans le champ politique, la polygamie ayant fait l'objet de plusieurs rapports gouvernementaux au cours des dix dernières années. Et cet intérêt récent des pouvoirs publics pour une question polygame qui interroge et bouscule les catégories juridiques existantes a, par ricochet, rejailli dans la sphère juridique. Dans ce contexte, à la demande du gouvernement de la Colombie-Britannique, la Cour suprême de cette province a dû se prononcer en octobre 2011 sur la constitutionnalité de la criminalisation de la polygamie au regard de la *Charte canadienne des droits et libertés* et ces débats juridiques ont, à nouveau, alimenté les débats publics.

Au Canada, c'est certainement en raison des troubles à l'ordre public (droits des femmes et des enfants) qui ont pu en découler que la question polygame est devenue un problème social interpellant les médias et le politique, mais c'est aussi en tant que question de nature religieuse qu'elle doit être appréhendée par un État laïque. Dans sa décision rendue en octobre 2011, la Cour suprême de Colombie-Britannique ne fait pas d'autre constat. Tout en jugeant qu'il contrevient à la liberté de conscience et de religion garantie par la *Charte canadienne des droits et libertés*, elle reconnaît pourtant la constitutionnalité de l'article 293 du Code criminel canadien interdisant la polygamie en se fondant sur la nécessaire protection des droits des femmes et des enfants.

Le traitement de la polygamie au Canada s'inscrit dans un contexte occidental plus large où, depuis une dizaine d'années, le droit pénal est de plus en plus souvent convoqué pour lutter contre des religiosités dont l'expression paraît incompatible avec les valeurs démocratiques: délit de « manipulation mentale » pour lutter contre les sectes en France (2002) ; interdiction du voile intégral en France (2010) et en Belgique (2011); débat sur la criminalisation de la polygamie en Colombie-Britannique (2011) ; jugement allemand associant la circoncision à une blessure corporelle (2012).

S'inscrivant dans ce contexte, cet atelier propose de dresser un premier portrait des plusieurs enjeux sociaux, politiques et juridiques soulevés par la pratique polygame en prenant en compte les préoccupations des organismes institutionnels, religieux et communautaires y participant. Il fait suite à un premier atelier de recherche qui s'est tenu au campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke les 17 et 18 janvier 2013.

## PROGRAMME

**13h00 Accueil** (Salle 136 A et B – Pavillon Léopold Taillon)

### **13h15 – 13 h45 MOT DE BIENVENUE ET CONTEXTUALISATION**

Marie-Andrée Pelland et David Koussens

### **13h45-15h00 QUELQUES FIGURES DE LA POLYGAMIE**

Animatrice : **Lorraine Derocher**, Doctorante, Étude du religieux contemporain, Université de Sherbrooke

*La polygamie transnationale chez les immigrants sénégalais*

**Leyla Sall**, Professeure adjoint, Département de sociologie, Université de Moncton

*Grandir dans une famille polygame et immigrer dans un pays monogame : récit d'expérience*

**Souleymane Soumaoro**, Étudiant, Département de sociologie, Université de Moncton

*La polygamie et l'islam*

**Salam Abdourahmane**, Imam

**15h00-15 heures 30 Pause**

### **15 heures 30 – 16 heures 30 DISCUSSION ET DÉBATS**

Animateurs : **Marie Andrée Pelland** et **David Koussens**

Avec la participation de :

**Lise Savoie**, Professeure, École de travail social, Université de Moncton

**Pénélopie Iancu**, Professeure, École de travail social, Université de Moncton

**Ramadan Lona Ouaidou**, Étudiant, Département de science politique, Université de Moncton

**Regroupement féministe du Nouveau-Brunswick**

**Stéphanie Godin**, Agente de liaison famille-école au CAIIMM (Centre d'accueil et d'accompagnement francophone des immigrants du Sud-Est du Nouveau-Brunswick)

**Association Multiculturelle du Grand Moncton**

**Jean-Roch Savoie**, Association un sur dix